

Montreuil, le 20/03/2018

Des négociations qui s'enlisent...

Avec l'annonce de résultats financiers de l'année 2017 (2,3 milliards de bénéfices), les salariés espèrent que la direction de l'entreprise redistribuera le fruit de leur travail en augmentant leur salaire.

Force est de constater qu'après 4 séances de négociations, la direction fait l'autruche et s'obstine à privilégier la finance au détriment de la reconnaissance du travail des salariés.

La pression de la CGT paie, la direction plie...

Sous la pression de l'unité syndicale, portée par la CGT, la direction d'Orange a fait machine arrière et a proposé des augmentations collectives de 1,3%. Cependant le budget dédié aux augmentations

collectives est inférieur aux attentes des salariés.

De plus, nous avons obtenu que la direction prenne en charge le jour de carence pour les fonctionnaires.

Malgré les tentatives de division de la direction, la CGT maintient l'unité syndicale !

La CGT a réussi à maintenir l'unité syndicale que la direction a tenté en vain de casser. Excédé, l'ensemble des OS a décidé d'écourter la dernière

séance et a demandé à la direction de revenir à la prochaine séance avec de nouvelles propositions d'augmentation pour tous.

Le saviez-vous ?

7,7% c'est le pourcentage d'augmentation du dividende des actionnaires, soit un cadeau supplémentaire de **130 millions d'€**. Sur deux ans, le dividende aura augmenté de **16%** !

5% c'est le pourcentage d'augmentation que la CGT porte à cette négociation, ce qui représente un budget d'environ **130 millions d'€**. Pour le moment, la Direction ne propose que **1,3%** !

Entre les salariés et les actionnaires, la direction a fait son choix !



Récapitulatif des mesures au 19/03:

Mesures collectives (brutes annuelles) :

- Salarié de droit privé non cadre : 360 €
- Fonctionnaire non cadre : 180 €

Mesures managériales individuelles :

- Cadre : 1,3% avec 400 € minimum pour tous

Mesures égalité pro :

- 0,15% pour la promotion des salariées avec un minimum de 4% d'augmentation
- 0,1% pour les mesures de correction salariale

Mesures premiers niveaux de salaires :

- 100 € brut annuel pour les non cadres dont le salaire est < à 29 000 €
- 200 € brut annuel pour les cadres dont le salaire est < à 35 000 €
- 100 € brut annuel pour les cadres dont le salaire est entre 35 000 et 40 000 €

Mesures début de carrière des salariés dont l'âge est inférieur ou égal à 29 ans et avec une ancienneté inférieure ou égale à 4 ans :

- 1% pour les non cadres
- 2% pour les cadres

Mesure reconnaissance des compétences :

- 0.8% de budget

Prise en charge du jour de carence pour les fonctionnaires

Prime de Participation : nouvelle désillusion !

La direction de l'entreprise remercie les salariés d'Orange pour « les très bons résultats de 2017 » en faisant des économies sur la prime de participation.

Merci Patron !

Ensemble exigeons :

- Des augmentations collectives d'un minimum de 5% pour tous,
- une reconduction des mesures de rattrapages et de reconnaissance (sous-positionnement/pas de promotion depuis 10 ans) avec un budget minimum de 1%,
- un budget permettant la suppression des écarts salariaux,
- un 13ème mois en plus des éléments de rémunération actuels.